

Un service d'assistance sur-mesure

Avec la police d'assurance proposée par FlexiFleet, en partenariat avec **Axa** et **Arc Europ**, en plus de votre carte verte et de la RC professionnelle, vous bénéficiez :

- **d'une assistance** en cas de panne ou de sinistre (Assistance 0 km)
- **d'une prise en charge de vos loyers** en cas d'immobilisation (Garantie Immo)
- **d'une couverture des loyers restants** en cas de destruction du véhicule (Perte financière).



En cas de besoin c'est très simple :

Contactez le **04 26 29 87 05** disponible 7j/7 et 24h/24

Transmettez l'ordre de réparation à assurance@flexicourtage.fr dans les **72 h** suivant l'immobilisation pour la prise en charge de vos loyers.

L'assistance

LES ÉVÈNEMENTS COUVERTS

- **Assistance au véhicule** : accident, incendie, vol de véhicule, véhicule retrouvé suite à un vol, vandalisme, tentative de vol et bris de glace (franchise d'intervention de 0km autour du domicile du chauffeur).
- **Assistance au chauffeur** (uniquement en cas d'accident, vol ou incendie).

LES CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

- **La prise en charge est accélérée** par une géolocalisation de l'appel ou via l'envoi d'un lien sms, ce qui réduit les délais d'intervention et d'immobilisation.
- **La gestion du dossier est entièrement dématérialisée** y compris les éventuelles demandes de remboursement pour les frais engagés (train, hôtel, véhicule de remplacement...)

LES PRESTATIONS GARANTIES

EN CAS DE PANNE, ACCIDENT, VOL OU INCENDIE

Le dépannage ou remorquage jusqu'au réparateur le plus proche du lieu du sinistre ou le garage choisi par le bénéficiaire, dans une limite de 30 km du lieu de l'accident, hors frais de gardiennage.

UNIQUEMENT EN CAS D'ACCIDENT, VOL OU INCENDIE

- **Retour au domicile, poursuite du voyage**, en cas d'immobilisation le jour même pour plus de 3 jours : titre de transport (train), véhicule d'acheminement (maximum catégorie SDMR) ou taxi (pour moins de 100 km, sans autre solution possible). Cette prise en charge ne concerne que le chauffeur.
- **Attente sur place**, si véhicule non réparable, et à plus de 50 km du domicile : 80 €/nuit pour un maximum de 3 nuits. Non cumulable avec rapatriement ou poursuite, limité au chauffeur.
- **Récupération du véhicule réparé** : titre de transport (train), véhicule d'acheminement (maximum catégorie SDMR) ou taxi (pour moins de 100 km, sans autre solution possible). Cette prise en charge ne concerne que le chauffeur.

Que faire en cas de panne ?

- **Contactez le : 04 26 29 87 05** (convention n° AA72/2021-VERSPI001) ou l'assistance constructeur pour vous faire remorquer vers l'un de nos garages partenaires ou le garage le plus proche.
- **Transmettez dans les 72 h** suivant l'immobilisation du véhicule l'ordre de réparation ou une attestation à : assurance@flexicourtage.fr pour bénéficier de la prise en charge de vos loyers (maximum 30 jours/an).

Numéros à contacter

si votre véhicule a moins de 2 ans ou est sous garantie constructeur

Assistance KIA

01 81 93 57 19

Assistance LEXUS

0 800 572 660

Assistance MERCEDES

01 70 48 01 51

Assistance HONDA

01 41 85 84 70

Assistance HYUNDAI

01 56 05 67 00

Assistance SKODA

0 800 228 000

Assistance SUZUKI

04 72 43 69 39

Pour les malentendants, envoyez un SMS avec vos nom, prénom et immatriculation au 06 68 23 26 93

Assistance TESLA

09 70 73 08 50

Assistance TOYOTA

0 800 808 935

FlexiFleet

01 76 54 99 41 (Choix n°4)

Que faire en cas d'accident ?

- **Remplir le constat** et le déposer chez FlexiFleet **sous 48 h** ou l'envoyer par mail à : assurance@flexicourtage.fr
- En cas de véhicule non roulant, contactez le : **04 26 29 87 05** (convention n° AA72/2021-VERSPI001) pour vous faire remorquer vers l'un de nos garages partenaires ou le garage le plus proche.
- **Transmettez dans les 72 h** suivant l'immobilisation du véhicule l'ordre de réparation ou une attestation à : assurance@flexicourtage.fr pour bénéficier de la prise en charge de vos loyers (maximum 30 jours/an).

Garages partenaires (carrosserie)

★ recommandé par FlexiFleet

MERINO ★

15-31 Rue du Garde-Chasse,
93260 LES LILAS

01 48 44 59 59

ADPS ★

52 Bis Rue des Meuniers,
92220 BAGNEUX

09 53 82 74 95

NEUBAUER

227 Boulevard
Anatole France,
93200 SAINT-DENIS

01 49 22 12 22

ART CARROSSERIE

94 rue Sacco et Vanzetti,
94800 VILLEJUIF

01 42 11 04 29

AXIAL Carrosserie AUTO SERVICE

28 Rue Alphonse Pluchet,
92 220 BAGNEUX

01 42 53 45 44

VIVAUTO

12 Rue du Puits Dixme
94310 ORLY

01 46 87 22 76

MEDICIS

7 Rue de la Meridienne
94260 FRESNES

01 46 66 18 84

RAPID COVER

558 Rue de Flins
78410 BOUAFLE

07 60 41 83 17

LE PETIT GARAGE

76 Rue Alexandre Fourny
94 500 CHAMPIGNY-
SUR-MARNE

06 28 96 69 45

STIMCAR LYON

15 Rue du Dauphine
69 800 SAINT PRIEST



LA GARANTIE PERTE FINANCIÈRE

Notre contrat prévoit la perte financière en cas de destruction du véhicule, **avec une couverture des loyers restants**.

LA GARANTIE IMMO

Notre contrat couvre 30 jours de loyers de location chaque année en cas d'immobilisation, pour sinistre ou panne, sur la base du kilométrage mensuel de votre contrat.